



Procès verbal

Bureau Directeur du 16 janvier 2010

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : COSTANTINI Daniel, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte, BANA Philippe, Gilles BASQUIN (concernant le point 1).

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 8 h 30 au siège de la FFHB.

Joël DELPLANQUE évoque la disparition de Jean-Claude THOMAS, il rappelle son rôle auprès des équipes de France féminine et demande de réfléchir au moyen d'attribuer son nom à une compétition féminine liée à l'équipe de France.

Le Bureau Directeur valide les PV du 23 décembre 2009.

1° Le groupe de réflexion constitué de représentants des commissions de discipline, des réclamations et litige et du Jury d'Appel, dont la constitution et le fonctionnement ont été rappelés par Gilles BASQUIN en préambule, a demandé au Bureau Directeur d'arbitrer les avis divergents du groupe sur deux vœux à présenter à la prochaine assemblée générale.

Sur le premier arbitrage concernant l'article 9.4§a du règlement disciplinaire, le Bureau Directeur est favorable à ce que l'instructeur reste présent tout au long des débats compte-tenu de sa connaissance des dossiers, de la lourdeur du travail demandé notamment à la Commission de discipline et par le fait que la séance est publique. L'instructeur devra quitter la salle au moment des délibérations.

Sur le deuxième arbitrage concernant l'article 22.2 du règlement disciplinaire, le Bureau Directeur souhaite que l'instance disciplinaire prenne comme base de référence le championnat dans lequel le joueur évolue habituellement au cours de la saison où la faute pour laquelle il est poursuivi a été commise. En complément du règlement disciplinaire lui-même, le Bureau Directeur envisage de faire diffuser une circulaire permettant aux comités et ligues d'interpréter cette règle qui a toujours suscité des interrogations.

2° Après avoir pris connaissance des éléments transmis à la FFHB et conformément aux dispositions de l'article 7.1.3) du règlement disciplinaire fédéral, Le Bureau Directeur demande au président de la FFHB d'engager des poursuites disciplinaires auprès de la commission nationale de discipline à l'encontre du licencié M. Ahmed LAKBI suite à son comportement lors d'un match de Championnat de France N2 masculine le 7 novembre 2009.

3° Philippe BANA présente la Charte de l'International, signée ce jour même par l'ensemble des joueurs de l'Equipe de France, le président de la FFHB et le DTN, et établie pour la durée de l'Olympiade. Elle est accompagnée d'un règlement de l'équipe de France ; ensemble ils définissent les conditions dans lesquelles sont organisées les sélections en équipe nationale. Les mêmes documents avaient déjà été signés par les joueuses de l'équipe de France A féminine lors du TIPIFF avant le Mondial en Chine.

En outre, le Bureau Directeur valide les montants de primes de performance prévues pour l'ensemble des compétitions Senior masculines organisées entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2012, montant qui font l'objet d'un protocole d'accord financier signé, pour cette période, par le président de la FFHB et le capitaine de l'équipe de France Senior A masculine et annexé à la Charte de l'International.

4° Alain JOURDAN présente l'ordre du jour et la teneur des travaux de l'Assemblée Générale 2010 prévue les 16 et 17 avril à Limoges, qui portera principalement sur les questions de formation.

Par ailleurs, une réflexion sera mise en place sur les formules des compétitions et leur évolution éventuelle. Le calendrier de travail de la préparation de l'Assemblée générale a été établi de façon à y associer les réflexions du Comité directeur et du Conseil d'administration.

5° Le Bureau Directeur demande aux services marketing et communication de prioriser et de déterminer les enjeux concernant les marques fédérales susceptibles de faire l'objet d'un dépôt au niveau national ou international.

6° Le Bureau Directeur prend acte de la démission de Sophie LABEGORRE suite à son courrier du 20 octobre 2009. Un certain nombre de propositions seront faites au prochain Conseil d'Administration pour pourvoir à son remplacement dans les instances fédérales en application des articles 14.14 et 19.2 des statuts de la FFHB.

7° Le Bureau Directeur demande à la CNCG d'étendre aux clubs de la D2F et de la N1M ses activités, selon des modalités qu'elle précisera dans la perspective de l'Assemblée générale fédérale.

8° Alain JOURDAN rend compte des travaux de l'Assemblée générale des Ligues Ultra Marines qui s'est tenue au siège de la FFHB les 14 et 15 janvier 2010 et qui a été marquée par l'amélioration sensible de la situation des Ligues.

Concernant la situation de la Ligue de Mayotte, le Bureau Directeur désigne Claude SCARSI pour évaluer sur place la situation administrative et financière de la Ligue.

9° Claude SCARSI fait le point sur les travaux en cours au siège de la FFHB. Il évoque le recrutement d'un assistant de communication en cours, la réflexion sur le poste juridique avec des compétences dans le domaine de l'analyse financière, et la mise en place d'un poste de secrétariat de la commission médicale avec des missions élargies en matière d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 45.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général